



La Municipalité
d'Armagh

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE

ARMAGH

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité, QUE:-

Lors d'une séance ordinaire du Conseil municipal tenue le mercredi 12 novembre 2025, les membres du Conseil ont établi un calendrier sur la tenue des séances ordinaires pour l'année 2026, en fixant le jour et l'heure du début de chacune c'est-à-dire :

CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR 2026 TENUES À 19H30		
13 janvier	5 mai	1 septembre
3 février	2 juin	6 octobre
3 mars	7 juillet	3 novembre
7 avril	11 août	1 décembre

Donné à Armagh ce 12^e jour de novembre deux mille vingt-cinq.

Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en en affichant une copie, aux deux endroits désignés par le conseil entre 10 et 16 heures, le 12^e jour de novembre 2025.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 12^e jour de novembre deux mille vingt-cinq.

Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe